



Reprise du travail apres arret maladie dans des conditions difficiles

Par **Desespoir27**, le **03/07/2021** à **10:46**

Bonjour ,

Je suis dans une impasse.

En arrêt maladie depuis début avril suite à multiples provocations/pressions de mon chef et mes collègues, je me suis décidée en juin d'écrire à la directrice RH pour lui faire un signalement et dans mon mail je lui relate tout ce que je vis et qui m'a poussée à m'arrêter puisque tout cela a mis en péril ma santé et je lui exprime mon souhait de trouver une solution. En effet, je vis mal de rester chez moi, je n'ai plus aucun espoir dans cette entreprise dans laquelle c'est l'enfer depuis le début (je l'ai intégrée en septembre et c'est eux qui m'ont débauchée en me mentant sur mes fonctions bref j'ai été crédule) mais le fait d'être en arret me met dans une difficulté financière donc je me suis trouvée un peu de courage pour tenter de trouver une solution comme un changement de service ou au moins la garantie que je peux reprendre le travail sans risque.

Le problème est que cette directrice des ressources HUMAINES ne me répond pas. Silence radio. On peut aller se suicider tranquillement, ces gens s'en moquent de nous détruire.

Je crois savoir qu'elle n'a aucune obligation légale de me répondre d'après un syndicat consulté et pourtant j'ai cru comprendre que l'employeur devait veiller à la sécurité de ses salariés donc je suis perdue et ne comprends pas ces contradictions,

Je veux essayer de trouver la force de reprendre bientôt au lieu de prolonger mon arrêt mais j'ai très peur. Je sens que mon chef et mon collègue au courant de ma lettre et furieux de mon arrêt vont me pousser à bout.

Par ailleurs, j'ai lu des avis sur la medecine du travail de cette société et les avis sont catastrophiques. J'ai pris rdv pour lundi mais j'ai déjà la boule au ventre par peur de tomber sur un médecin inhumain.

J'ai l'impression d'être dans un gouffre dont je ne sortirai jamais. Je me sens seule, j'ai des idées noires, je cherche des solutions mais toutes sont sans issue.

je précise avoir contacté un élu du personnel au tout début mais j'ai été choquée par sa connivence avec la direction donc je n'ai pas continué.

le syndicat consulté est extérieur à l'entreprise.

Pouvez vous m'éclairer sur mes droits, mes devoirs, quelques conseils aussi?

Merci

Par **P.M.**, le **03/07/2021** à **10:56**

Bonjour,

Normalement, lorsqu'il y a harcèlement moral, l'employeur a une obligation de résultat mais il faudrait savoir sous quelle forme vous avez saisi la direction et si c'est par lettre recommandée avec AR, je vous propose [ce dossier](#)...

Il ne faudrait pas essayer de prévoir ce qui peut se passer lors de la visite de pré-reprise que vous avez initiée et ainsi vous saurez ce que pourrait décider le Médecin du Travail...

Par **Desespoir27**, le **03/07/2021** à **11:07**

Bonjour P.M

Merci pour votre réponse et je vais lire le dossier de suite.

Je n'ai juste pas compris la seconde partie de votre réponse :

« Il ne faudrait pas essayer de prévoir ce qui peut se passer lors de la visite de pré-reprise que vous avez initiée et ainsi vous saurez ce que pourrait décider le Médecin du Travail... »
C'est un conseil sur le comportement à adopter face au médecin?

Merci

Par **P.M.**, le **03/07/2021** à **11:28**

Vous dites que la visite auprès du Médecin du Travail vous fait peur, cela n'a pas lieu d'être a priori...

Par **Desespoir27**, le **03/07/2021** à **11:39**

Quand je vois les avis négatifs, j'ai peur.

Je suis qqun qui a supporté des grosses pressions dans des grands groupes mais ce que je vis là est un enfer donc quand je vois des élus corrompus, des rh qui répondent pas et des avis négatifs sur la médecine en question, j'ai extrêmement peur.

Je verrai bien lundi.

Encore merci

Par **P.M.**, le **03/07/2021** à **11:43**

Vous-même vous ne répondez pas pour savoir sous quelle forme vous avez saisi la direction mais il ne faudrait pas penser que tout ce qui vous entoure dans l'entreprise est pourri car vous ignorez peut-être si une enquête est en cours...

Par **Desespoir27**, le **03/07/2021** à **11:48**

Je suis navrée j'en ai oublié de répondre à votre question: j'ai volontairement contacté la drh par mail, la voie postale recommandée me paraissait un peu « agressive » pour commencer. Cordialement.

Par **P.M.**, le **03/07/2021** à **12:42**

Effectivement, normalement par mail, cela laisse des traces...

Par **Desespoir27**, le **03/07/2021** à **12:56**

Merci